

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE.

Excusés : J-L DURAND et P. MELGAREJO.

1/ Fontaine

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Toutenvert pour le fonctionnement de la fontaine en circuit fermé qui se monte à 5 715,75 € HT. Après en avoir délibéré, il décide de retenir l'entreprise pour cette somme, en excluant la variante éclairage.

2/ Devis logiciel cimetière

M. le Maire présente les devis SIRAP, Eurosyl et E-MAGNUS pour la gestion du cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de différer sa décision de manière à avoir une vision globale sur le choix de tous les logiciels communaux.

3/ Marché garage communal

Le Conseil Municipal entérine le choix des entreprises retenue par la commission d'appel d'offre :

- Lot 1 VRD :	Entreprise Mandier	15 915,50 € HT,
- Lot 2 Maçonnerie :	Entreprise Facchin	31 655,20 € HT,
- Lot 3 Charpente :	Euro Charpente	22 510,63 € HT,
- Lot 4 Serrurerie :	SARL Toumeto	9 940,00 € HT,
- Lot 5 Electricité :	Enteprise Kocik	2 250,00 € HT.

4/ Réforme de la fiscalité

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe, applicable au 1^{er} mars 2012, remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux et les exonérations prévues en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme pourront être modifiés tous les ans.

5/ Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat assurance groupe proposé par le Centre de gestion de l'Isère pour les risques statutaires du personnel communal.

6/Adhésion de la commune de Quincieu à la CCV

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Quincieu a délibéré en date du 4 juillet dernier en faveur de son adhésion à la Communauté de Communes de Vinay.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'adhésion de la Commune de Quincieu à la Communauté de Communes de Vinay.

7/ Soutien à la motion de l'association des usagers de la ligne Grenoble/Valence

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Réseau Ferré de France prévoit la fermeture de la ligne TER sur le segment Valence-Moirans pour une durée d'un an (décembre 2012 à décembre 2013) pour réaliser la phase 2 de la rénovation du Sillon Alpin (électrification).

La SNCF, en accord avec la Région, propose que des liaisons périurbaines soient assurées par des cars au départ de la gare de Vinay vers la gare de Moirans, gare où les usagers reprendront le train pour se rendre à Grenoble.

Le Conseil Municipal soutient la motion des usagers de la ligne Valence/Grenoble qui souhaitent un transbordement en gare de Tullins.

8/ Motion de soutien à St-Gervais sur un aménagement de sécurité de la RD 1532

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Gervais sollicite régulièrement le Conseil Général de l'Isère concernant la mise en place d'un aménagement de sécurité à l'intersection de la RD 1532 et du CD 35.

Notre commune est directement concernée par ce problème par le biais de ses enfants qui fréquentent l'école maternelle intercommunale de Saint-Gervais.

Le Conseil Municipal vote une motion de soutien à la Commune de St-Gervais afin qu'une infrastructure soit mise en œuvre pour sécuriser ce carrefour.